Publication des lettres de cadrage 2014, sur la transition écologique.

Ce qu'il faut retenir des axes stratégiques pour notre secteur.

L'introduction et la conclusion des lettres adressées aux 20 ministres sont identiques. Voici quelques extraits choisis pour montrer le sens de la dynamique impulsée par Matignon pour l'année 2014 :

En introduction :

« *La transition écologique de notre modèle développement est un priorité majeure pour l'Etat.* »

En conclusion :

« *Vous veillerez à conforter l'exemplarité de l'état et à définir des objectifs ambitieux en matière de responsabilité sociétale de votre ministère.*
Ces actions, permettront à nos concitoyens et aux acteurs économiques de bénéficier pleinement des avancées du développement durable. »

Les commentateurs, ne pourront donc pas parler de recul…

Les priorités exposées pour le gouvernement en 2014 sont donc ;

La finalisation du projet de loi de programmation sur la transition écologique,
La reconquête de la qualité des eaux,
La mutation de l'agriculture vers l'agro –écologie,
L'adoption du 3ème Plan National Santé Environnement (PNSE3),
La promotion de l'économie circulaire,
Le renforcement de l'éducation à l'environnement et au développement durable,
Chaque ministre a reçu sa feuille de route, notre domaine est fortement concerné par tous ces chapitres. Il faudra anticiper pour que les secteurs de la santé et du médico-social soient des acteurs efficaces pour eux-mêmes et pour la société. Voici, par ministère, une synthèse des thématiques qui toucheront de près ou de loin notre secteur en 2014.

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;

« *Votre ministère occupera une place centrale dans la préparation et la mise en œuvre de la politique de transition énergétique, dont vous assurerez le pilotage, sous mon autorité* »

« La politique de sobriété, notamment la rénovation énergétique des bâtiments, est l'un de ses enjeux majeurs. »
« Vous formaliserez le nouveau plan santé environnement (PNSE3) »
« Vous vous attacherez à poursuivre la recherche d'un accord international en promouvant les objectifs défendus par la France, en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre (tout en précisant 40% en 2030 puis 60 % en 2040) »
« Vous vous attacherez à favoriser la création d'emploi, la formation et les reconversions professionnelles, permettant de faire de la transition écologique une opportunité de développement économique. »
« Vous préparerez la conférence environnementale de septembre 2014 »

Ministère des affaires sociales et de la santé ;

« Je vous demande tout particulièrement de poursuivre les actions engagées en matière de prévention des risques sanitaires environnementaux. En 2014, un nouveau Plan National Santé Environnement (PNSE3) sera adopté et vous mettrez en œuvre le plan cancer, qui comportera un volet renforcé sur la prévention en matière d'expositions environnementales. La stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens sera elle aussi adoptée en 2014. »

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

« Vous renforcerez la prise en compte de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les formations technologiques et professionnelles de l'enseignement supérieur.
« Vous ferez émerger un ou des pôles universitaires de formation et de recherche de référence environnementale à l'horizon 2015 »
« Vous contribuerez à l'élaboration du nouveau plan national santé environnement (PNSE3). »

C'est donc le ministère de l'écologie qui pilote et formalise le PNSE3, en coordination avec le ministère de la santé et celui de la recherche

Ministère des affaires étrangères ;

« Je vous demande de préparer la conférence des Nations Unies sur le changement climatiques en 2015, que la France accueillera, afin qu'elle puisse déboucher sur un accord universel engageant la communauté internationale permettant de limiter l'augmentation de la température à 2°c.»

le positionnement de la France est donc très fort, pour convaincre les autres pays à s'engager dans la lutte contre le changement climatique. 2015 sera une année « phare » sur le sujet.

Ministère de l'éducation nationale :

« *Vous renforcerez les actions des écoles et des établissements scolaires en faveur de l'environnement et du développement durable. Vous ferez entre autre évoluer les programme scolaires et la formation du personnel enseignant et vous développerez les partenariats pouvant soutenir cette politique éducative* »

Madame la garde des sceaux ;

« *Vous finaliserez les dispositions législatives permettant de consacrer la reconnaissance juridique du « préjudice écologique »* ».

Ministère de l'économie et des finances ;

« *Vous poursuivrez les travaux du comité pour la fiscalité écologique. Ils porteront prioritairement sur les évolutions en matière de fiscalité sur les déchets, sur la biodiversité ainsi que sur les compensations à l'introduction d'une fiscalité carbone.* »

« *Vous proposerez, au niveau européen, une évaluation de l'impact économique et environnemental de l'allongement de la durée légale de conformité de deux à cinq ans pour certaines catégories ciblées de produits. Vous participerez à l'amélioration de l'information du consommateur sur les critères de matières recyclées, de durée d'usage et de garanties, via un renforcement des critères correspondants dans les écolabels, les étiquetages et les éco certifications existants.* »

Notre politique d'achat sera donc guidée par ces démarches.

Ministère de l'égalité des territoires et du logement ;

« *Vous veillerez, dans le cadre des travaux sur l'amélioration de la performance environnementale des bâtiments neufs à horizon 2020, à la bonne prise en compte des cycles de vie des matériaux, notamment la gestion des déchets issus de leur déconstruction et de l'ensemble des impacts environnementaux de la construction, y compris les aspects sanitaires* ».

Ministère du redressement productif ;

« *Vous vous mobiliserez en faveur de « l'économie circulaire » à l'échelle de chaque secteur industriel* »

Notre secteur est un acteur majeur de l'économie locale, son engagement en faveur de l'économie circulaire peut se développer avec des groupements régionaux relatifs aux déchets et sur la production agricole locale.

Ministère du travail et de l'emploi

« *Le gouvernement a pour objectif de faire de la transition écologique et énergétique une opportunité pour l'emploi et le développement économique de notre pays.* »

Ministère de l'Outre-Mer ;

« *Vous veillerez à la bonne déclinaison, dans les Outre-Mers, des engagements du gouvernement en matière de transition écologique, en tenant compte des spécificités et des enjeux de chacun des territoires* »
« *Le développement de l'économie circulaire revêt une importance toute particulière sur les territoires insulaires, que ce soit pour développer l'autonomie en matière d'énergie renouvelable ou de ressources naturelles, ou pour réduire la production de déchets non recyclables ».*
« *Vous participerez à l'élaboration d'un plan spécifique pour améliorer les infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement*. »

Les projets pour les établissements dans ces régions du monde doivent se structurer pour mutualiser les solutions pour l'énergie et les déchets.

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

« *Vous avez engagé la mutation de l'agriculture vers l'agro écologie, dans un objectif de double performance économique et environnementale* ».
Notre secteur étant le plus grand restaurant de France, des connexions entre agriculteurs locaux et établissements doivent se structurer.

Olivier TOMA – PRIMUM-NON-NOCERE